



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document contient des exigences en matière de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SPICT - Services professionnels généraux en informatique	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-192985/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 20192985	Date 2020-11-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-640-38624	
File No. - N° de dossier 640el.E60ZR-192985	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2020-12-14 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pui, Ivy	Buyer Id - Id de l'acheteur 640el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9873 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par l'entremise du service Connexion postal au plus tard à la date et à l'heure indiquées sur la page 1 de la demande de soumissions.

Pour plus d'informations sur la soumission des offres à l'aide de Connexion Postal, veuillez-vous reporter à la DDP.

La présente modification n° 002 vise à :

- répondre aux questions des soumissionnaires;
- prolonger la date de clôture de la demande de propositions (DP); et
- modifier la DP.

QUESTION ET RÉPONSE

Question 3

En ce qui concerne le critère d'évaluation obligatoire de l'entreprise O.1 pour les volets de travail 1 et 2, les clients utilisent souvent différents titres de catégories de ressources de manière interchangeable pour se procurer des ressources qui exécuteront les mêmes services (p. ex. ordonnanceur de projet ou coordonnateur de projet ou administrateur de projet ou spécialiste de bureau de projet). Afin de promouvoir une concurrence juste et ouverte, l'État accepterait-il une catégorie de ressources similaire dans la mesure où le soumissionnaire fournit une lettre signée par le client pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois premières tâches correspondantes (tâches nos 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux?

Réponse 3

La réponse 1 comprise dans la modification 001 de l'invitation à soumissionner s'applique à cette question.

Question 4

Un grand nombre d'invitations à soumissionner ont été publiées récemment, y compris de multiples DP du palier II pour des catégories de services similaires, qui demandent toutes aux organismes de dotation en personnel de fournir des propositions dont la date limite est autour du 7 décembre. Les fournisseurs subissent beaucoup de pression afin d'élaborer des réponses de qualité à ces nombreuses DP complexes. Pour permettre aux soumissionnaires d'avoir suffisamment de temps pour évaluer, élaborer et produire une réponse de haute qualité à cette occasion de marché, veuillez reporter la date de clôture de 10 jours ouvrables et la fixer au 21 décembre 2020.

Réponse 4

La date de clôture de la présente demande de soumissions est reportée au 14 décembre 2020.

Question 5

En raison des circonstances extrêmes de la pandémie de COVID-19 et de ses effets défavorables sur les efforts que nous déployons afin d'élaborer une réponse, nous demandons respectueusement une prolongation de deux semaines, soit jusqu'au 21 décembre 2020.

Réponse 5

La date de clôture de la présente demande de soumissions est reportée au 14 décembre 2020.

Question 6

Après avoir examiné l'exigence O.1, nous comprenons que le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois premières tâches correspondantes (tâches n^{os} 1, 2 et 3) précisées. Toutefois, l'État peut-il confirmer que les soumissionnaires peuvent utiliser des catégories équivalentes pour répondre à l'exigence O.1?

Par exemple, en ce qui concerne la catégorie B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2, le soumissionnaire pourrait-il utiliser une catégorie de ressources différente (p. ex. Spécialiste du service de dépannage – niveau 2) dans la mesure où les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n^{os} 1, 2 et 3) sont respectées et que le soumissionnaire fournit une lettre signée du client nommé en référence?

Réponse 6

La réponse 1 comprise dans la modification 001 de l'invitation à soumissionner s'applique à cette question.

Question 7

Nous demandons le report de deux semaines de la date de clôture de la DP en question en raison de la complexité et du volume du travail nécessaire pour préparer une soumission conforme.

Réponse 7

La date de clôture de la présente demande de soumissions est reportée au 14 décembre 2020.

Question 8

La modification publiée aujourd'hui, qui exige que soit démontrée l'équivalence des tâches requises dans des centaines de jours de placements dans deux volets de travail, augmente sensiblement le volume de travail nécessaire pour assembler une réponse.

L'État pourrait-il envisager de reporter de deux semaines la date limite pour permettre aux fournisseurs qui satisferont à l'exigence au moyen de placements de ressources en SPICT qui ne correspondent pas directement de procéder aux recherches et aux travaux de rédaction requis pour démontrer l'équivalence de ces placements?

Réponse 8

La date de clôture de la présente demande de soumissions est reportée au 14 décembre 2020.

Question 9

En ce qui concerne les critères M.1 et C.1 :

La demande de soumissions indique ce qui suit : « Chacun des six (6) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. »

L'État accepterait-il un contrat cité en référence qui a été attribué avant la période de six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour autant que les jours facturables démontrés se soient déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner?

Réponse 9

Le Canada a examiné votre demande; veuillez vous reporter à la modification à la demande de propositions (DP) pour le changement apporté au critère O.1 et au tableau de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables dans les volets de travail 1 et 2.

Question 10

Afin de répondre au critère O.1 et d'obtenir le nombre maximal de points au critère C.1, les soumissionnaires doivent démontrer la prestation de services professionnels en informatique dans toutes les catégories de ressources énumérées, ce qui comprend un nombre considérable de jours facturables, et ce, en utilisant au plus six (6) contrats. Compte tenu du grand nombre de jours facturables, en combinaison avec la limite de six (6) contrats pour justifier toutes les catégories, les soumissionnaires devront utiliser des contrats de référence pluriannuels et faisant appel à diverses ressources. Par conséquent, limiter les contrats pouvant être cités en référence à une période d'attribution précise limite également le nombre d'entreprises pouvant présenter une réponse.

Nous demandons respectueusement à l'État de nous indiquer s'il sera possible d'utiliser des contrats de référence attribués au-delà de la période de six (6) années, pour autant que les jours facturables démontrés pour toutes les catégories se soient déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.

Réponse 10

Le Canada a examiné votre demande; veuillez vous reporter à la modification à la demande de propositions (DP) pour le changement apporté au critère O.1 et au tableau de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables dans les volets de travail 1 et 2.

MODIFICATION À LA DP

- 1. À pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation des soumissions - O.1 et le Tableaux de réponse du soumissionnaire pour les jours facturables des volets de travail 1 et 2:**

SUPPRIMER dans sa totalité

INSÉRER:

**PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 1
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**1. Volet de travail 1 – Gestion des activités
1.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 1 : Gestion des activités	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="435 499 711 840"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>B.1 Analyste des activités – niveau 3</td> <td>880</td> </tr> <tr> <td>B.2 Architecte des activités – niveau 3</td> <td>880</td> </tr> <tr> <td>B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3</td> <td>880</td> </tr> <tr> <td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td> <td>880</td> </tr> <tr> <td>B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2</td> <td>660</td> </tr> <tr> <td>P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2</td> <td>770</td> </tr> <tr> <td>P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2</td> <td>550</td> </tr> <tr> <td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2</td> <td>550</td> </tr> <tr> <td>P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3</td> <td>880</td> </tr> <tr> <td>P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3</td> <td>660</td> </tr> <tr> <td>P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3</td> <td>880</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	B.1 Analyste des activités – niveau 3	880	B.2 Architecte des activités – niveau 3	880	B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880	B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	660	P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770	P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550	P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880	P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	660	P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1, le soumissionnaire doit remplir les appendices A et B, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la pièce jointe 4.1.</p> <p>Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération et ne sera pas évalué.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
B.1 Analyste des activités – niveau 3	880																										
B.2 Architecte des activités – niveau 3	880																										
B.4 Spécialiste en continuité des activités et de la reprise après sinistre – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880																										
B.8 Conseiller en centres d'appels – niveau 2	660																										
P.1 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 2	770																										
P.7 Coordonnateur de projets – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 2	550																										
P.9 Gestionnaire de projet – niveau 3	880																										
P.10 Ordonnanceur de projet – niveau 3	660																										
P.11 Spécialiste/analyste de l'assurance de la qualité – niveau 3	880																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus six (6) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour toutes les catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de six (6) contrats. Si plus de six (6) contrats sont cités en référence, seuls les six (6) premiers, par ordre de présentation, seront évalués. • Chacun des six (6) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. • Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes 																										

	<p>(tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice B de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices A et B de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés,	
--	--	--

APPENDICE A DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOLET DE TRAVAIL 1
TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES

Nom du soumissionnaire : _____

Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus six (6) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours **des huit (8) dernières années** avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour TOUTES les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

CATÉGORIE DE RESSOURCE Gestion des activités	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES						Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	
Analyste des activités – niveau 3	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	(Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)
Architecte des activités – niveau 3							
Spécialiste en continuité des activités et reprise après sinistre – niveau 3							
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3							
Conseiller en centres d'appels – niveau 2							
Conseiller en gestion du changement– niveau 2							
Coordonnateur de projet – niveau 2							
Gestionnaire de projet – niveau 2							
Gestionnaire de projet – niveau 3							
Ordonnancier de projet – niveau 3							
Analyste/spécialiste en assurance de la qualité – niveau 3							

NOMBRE DE JOURS FACTURABLES							Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources			
CATÉGORIE DE RESSOURCE Gestion des activités	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)	Nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)	
<p>Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1. La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour toutes les catégories de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2.</p>										
Total :									_____ \$	

**PIÈCE JOINTE 4,1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – VOLET DE TRAVAIL 2
EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE**

**2. Volet de travail 2 – Système de planification des ressources de l'organisation (PRO)
2.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise**

N° du critère	Critères obligatoires pour le volet de travail 2 : PGI	Réponse du soumissionnaire Justification de la conformité technique	Renvoi à d'autres documents de la soumission																								
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) énumérées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal de jours facturables requis par catégorie et niveau de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.</p> <table border="1" data-bbox="558 894 995 1829"> <thead> <tr> <th>Catégorie de ressources</th> <th>Nombre minimal de jours facturables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2</td><td>750</td></tr> <tr><td>A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.2 Administrateur de base de données – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.5 Architecte en GI – niveau 3</td><td>880</td></tr> <tr><td>I.11 Architecte de technologie – niveau 3</td><td>550</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables	A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750	A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880	A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880	A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880	B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880	I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880	I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880	I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880	I.5 Architecte en GI – niveau 3	880	I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550	<p>Afin de justifier sa conformité technique au critère O.1., le soumissionnaire doit remplir les appendices C et D, Tableaux de réponse du soumissionnaire de la Pièce jointe 4.1.</p>	
Catégorie de ressources	Nombre minimal de jours facturables																										
A.1 Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	880																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2	750																										
A.2 Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3	880																										
A.4 Analyste de systèmes de PRO – niveau 3	880																										
A.5 Analyste technique de PRO – niveau 3	880																										
B.5 Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels (RPO) – niveau 3	880																										
I.1 Spécialiste de la conversion de données – niveau 3	880																										
I.2 Administrateur de base de données – niveau 3	880																										
I.4 - Modélisateur de la base de données/modélisateur en GI – niveau 3	880																										
I.5 Architecte en GI – niveau 3	880																										
I.11 Architecte de technologie – niveau 3	550																										
	<p>Pour se qualifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus six (6) contrats pour démontrer tous les jours facturables minimums requis pour toutes les catégories de ressources et le niveau connexe indiqués dans le tableau ci-dessus. Le soumissionnaire ne doit pas citer en référence plus de six (6) contrats. Si plus de six (6) contrats sont cités en référence, seuls les six (6) premiers, par ordre de présentation, seront évalués. Chacun des six (6) contrats cités en référence pour démontrer l'expérience en jours facturables doit avoir été attribué dans les huit (8) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner et les jours facturables démontrés doivent s'être déroulés dans les six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Le soumissionnaire doit fournir une lettre signée par le client, et non par le soumissionnaire, pour attester que les tâches effectuées par la ressource de la ou des catégories de ressources et du ou des niveaux dans le cadre de chacun des contrats cités en référence comprennent les trois (3) premières tâches correspondantes (tâches n° 1, 2 et 3) précisées à l'article 3.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 3, Tâches accomplies de l'appendice D de la Pièce jointe 4.1, Tableau de réponse du soumissionnaire. Veuillez remplir les deux tableaux de réponse du soumissionnaire, soit les appendices C et D de la Pièce jointe 4.1 et fournir les renseignements demandés. 																										

**APPENDICE C DE LA PIÈCE JOINTE 4.1 – VOILET DE TRAVAIL 2
TABLEAU DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES JOURS FACTURABLES**

Nom du soumissionnaire : _____

Le soumissionnaire doit utiliser tout au plus six (6) contrats pour démontrer le nombre de jours facturables pour toutes les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Chaque contrat cité en référence doit avoir été attribué au cours **des huit (8) dernières années** avant la date de publication de l'invitation à soumissionner. Toutes les périodes de facturation et tous les jours facturables démontrés doivent donc s'être déroulés au cours des six (6) années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner pour TOUTES les catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau. Le soumissionnaire doit saisir « 0 » jour facturable si le ou les contrats cités en référence n'ont pas visé la fourniture de service d'une des catégories de ressources (ou des catégories de ressources équivalentes sous un titre différent) indiquées dans le tableau.

CATÉGORIE DE RESSOURCE Gestion des activités	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES						Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	
Architecte d'applications/de logiciels – niveau 3	Période de facturation : __/__/__ (ij/mm/aa) au __/__/__ (ij/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (ij/mm/aa) au __/__/__ (ij/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (ij/mm/aa) au __/__/__ (ij/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (ij/mm/aa) au __/__/__ (ij/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (ij/mm/aa) au __/__/__ (ij/mm/aa)	Période de facturation : __/__/__ (ij/mm/aa) au __/__/__ (ij/mm/aa)	Nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 2							
Analyste fonctionnel de PRO – niveau 3							
Analyste de systèmes de PRO – niveau 3							
Analyste technique de PRO – niveau 3							
Expert-conseil en restructuration des processus opérationnels – niveau 3							
Spécialiste en conversion de données – niveau 3							
Administrateur de base de données – niveau 3							
Modélisateur de base de données/de GI – niveau 3							
Architecte en GI – niveau 3							
Architecte de la technologie – niveau 3							

NOMBRE DE JOURS FACTURABLES										
CATÉGORIE DE RESSOURCE Gestion des activités	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Renvoi au contrat n° _____ cité en référence	Période de facturation : __/__/__ (jj/mm/aa) au __/__/__ (jj/mm/aa)	Nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources (Une journée facturable est définie comme 7,5 heures, excluant les pauses-repas)	Valeur en dollars du nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources
Le nombre total de jours facturables pour chaque catégorie de ressources démontrés dans le cadre de contrats conformes sera utilisé pour évaluer le critère coté C.1. La valeur monétaire du nombre total de jours facturables pour toutes les catégories de ressources démontrées dans le cadre de contrats conformes sera utilisée pour évaluer le critère coté C.2.										
Total :									_____ \$	